

Comité de Vigilance environnementale de l'Est de Montréal  
(CVEEM)

**Projet du nouveau site de compostage des matières organiques  
à Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**

MÉMOIRE

Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)  
automne 2014



PRÉSENTÉ PAR: VINCENT MARCHIONE, PRÉSIDENT, CVEEM

## Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal

### Étude de l'IREC

Ce projet de biométhanisation dans sa globalité ne sera jamais rentable et le gouvernement ne pourra amortir son investissement colossal de 650 millions de dollars. Et aura un effet négligeable sur la réduction des gaz à effet de serre qui est pourtant l'objectif central du programme. Les gaz à effet de serre seront réduits de 3/100 de 1%

Encore pire le niveau de subvention est tellement élevé (119 millions de dollars) que les projets sont susceptibles de se transformer en véritables éléphants blancs ».

La production de méthane qui peut découler des opérations est pour ainsi dire négligeable ». 1% de la consommation annuelle de gaz naturel du Québec. La filière de bio-méthanisation municipale des matières organiques putrescibles aurait donc un effet marginal sur le bilan énergétique québécois. »

L'IREC, croit donc que l'option du compostage devrait être privilégiée. Selon Robert Laplante, elle sera de toute façon la seule solution possible pour de nombreuses municipalités qui ne produisent pas suffisamment de matières organiques pour justifier la construction d'installations de biométhanisation.

Il faudrait toutefois structurer un réseau de distribution et d'utilisation des importants volumes de compost générés.

**SUITE À LA LECTURE DE L'ÉTUDE DE L'IREC, NOUS METTONS EN QUÉSTION LE PROJET DE BIOMÉTHANISATION DANS SON ENSEMBLE, PUISQU'IL NE NOUS APPARAÎT PAS UTILE.**



## **Mauvais bilan de santé pour la Pointe-de-l'Île**

28 octobre 2014 à 17:08 | [Santé](#)

[Marie-Ève Cloutier](#)

Sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île, 40 % des résidents sont atteints d'au moins une maladie chronique, comparativement à un Montréalais sur trois en moyenne d'après l'Enquête TOPO réalisée en 2012 dont les chiffres ont été révélés ce printemps.

« C'est grave », laisse entendre Claude Riendeau, directeur local de santé publique, des soins infirmiers et de l'enseignement au CSSS de la Pointe-de-l'Île en commentant les données de TOPO. « L'étude révèle que les personnes de la Pointe-de-l'Île ont les pires résultats pour les maladies chroniques en général. On ne produit pas des citoyens en santé », ajoute-t-il.

Avec ses 11 000 répondants (900 par CSSS), TOPO est une des plus grandes enquêtes sur la santé jamais réalisée à Montréal sur les personnes âgées de 15 ans et plus. L'enquête a permis d'obtenir des données sur la prévalence de certaines maladies chroniques (hypertension, asthme, maladies cardiaques, troubles de l'humeur, diabète, maladies pulmonaires et cancer) ainsi que leurs déterminants en fonction d'une vingtaine d'indicateurs. Les résultats permettront de mieux cerner les besoins de la population dans chaque CSSS et d'adapter en conséquence leurs activités de prévention et les services de santé offerts.

### **L'importance des saines habitudes de vie**

Ce bilan peu reluisant de l'état de santé des habitants de la Pointe-de-l'Île est attribuable à des déterminants multiples, notamment les habitudes de vie. En effet, plus d'une personne sur trois sur le territoire du CSSS cumule au moins deux habitudes de vie associées à l'apparition de maladies chroniques, telles qu'un faible taux d'activité physique, la cigarette, la consommation de moins de cinq fruits et légumes par jours et une consommation excessive d'alcool.

Mais, le problème vient d'encore plus loin selon Claude Riendeau. « Les conditions sociales retrouvées dans l'Est y sont aussi pour quelque chose. Ici, les personnes sont généralement moins scolarisées et nous faisons donc face à un problème de littéracie en ce qui concerne les messages de santé publique. Le taux de chômage est également plus élevé dans la région et nous avons des poches de pauvreté un peu partout sur le territoire qui se retrouve enclavé par deux autoroutes où il est difficile de se déplacer sans voiture. En plus, il nous manque une centaine de médecins. Comment penser qu'une famille monoparentale avec un revenu de 29 000 \$ par an puisse avoir les moyens d'aller acheter des fruits et des légumes pour ses enfants, alors que plusieurs secteurs sont considérés comme des déserts alimentaires dans la Pointe-de-l'Île ? » demande le directeur.

### **Le CSSS pour mobiliser le réseau**

Même si les résultats de l'Enquête TOPO sont alarmants, il faut cependant dire que le CSSS avait déjà une bonne idée de l'état actuel des choses. « L'étude est venue confirmer nos données », souligne Claude Riendeau.

C'est pour cette raison que le centre a déjà retroussé ses manches pour faire en sorte que le bilan de la santé des habitants de la Pointe-de-l'Île change, en partie grâce à l'embauche d'une dizaine de médecins au courant des prochaines semaines. « Nous avons adapté notre plan local de santé publique d'après les résultats de TOPO. Nous désirons intervenir auprès des industries, du réseau scolaire et des groupes communautaires. Les résultats de l'enquête vont nous servir de levier pour mobiliser les gens », affirme M. Riendeau.

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/390791/quebec-ne-recuperera-iamais-ses-investissements-dit-l-irec>

## **Biométhanisation - Québec ne récupérera jamais ses investissements, dit l'IREC**

24 octobre 2013 | Alexandre Shields | Actualités sur l'environnement

Québec a tort de subventionner les projets de biométhanisation pour traiter les matières organiques, estime l'Institut de recherche en économie contemporaine dans une nouvelle étude.

« Dans l'état actuel des choses, pour autant qu'on puisse en juger, la voie de la biométhanisation apparaît comme des plus hasardeuse, a résumé mercredi Robert Laplante, le directeur général de l'Institut. Ce n'est pas une réponse énergétique déterminante, parce que le volume de gaz qui peut être produit est très modeste. Et le niveau de subventions nécessaires pour garder le programme vivant en fait une voie sans issue. »

Dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Québec a annoncé en 2009 son objectif de détourner, sur 10 ans, l'ensemble des matières organiques de l'enfouissement. L'idée est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de produire du biométhane. Pour y parvenir, l'État a prévu de subventionner les projets de compostage et de biométhanisation qui pourraient notamment être développés par les municipalités.

### **«Éléphants blancs»**

Or, estime l'IREC, Québec se retrouve en fait à financer des projets de biométhanisation qui ne seront jamais rentables. Le document d'une trentaine de pages souligne ainsi que pour chaque tonne de matières traitées, l'État québécois et les municipalités qui choisiraient cette option essuieront des pertes. Pire, « le niveau de subvention requis est tellement élevé que les projets sont susceptibles de se transformer en véritables éléphants blancs ».

Les chercheurs de l'Institut font aussi valoir que la production de gaz qui peut découler des opérations est pour ainsi dire négligeable. « Le potentiel véritable se situe vraisemblablement autour de 1 % de la consommation annuelle de gaz naturel du Québec, ou encore 0,16 % de la consommation énergétique totale du Québec, a précisé M. Laplante. Une filière de biométhanisation municipale des matières organiques putrescibles aurait donc un effet marginal sur le bilan énergétique québécois. »

Qui plus est, le prix qu'il est possible d'obtenir pour le gaz produit est et demeurera « très bas », en raison de la production importante du gaz de schiste aux États-Unis. Impossible, donc, d'envisager de tirer des revenus intéressants de ce biométhane.

L'IREC croit donc que l'option du compostage devrait être privilégiée. Selon Robert Laplante, elle sera de toute façon la seule solution possible pour de nombreuses municipalités qui ne produisent pas suffisamment de matières organiques pour justifier la construction d'installations de biométhanisation. Il faudrait toutefois structurer un réseau de distribution et d'utilisation des importants volumes de compost générés.

Suivez-nous sur

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Youtube](#)

[Accueil](#) > [Quoi de neuf](#) > [Actualités](#) > Biométhanisation : des investissements colossaux pour des effets négligeables sur les GES

## Biométhanisation : des investissements colossaux pour des effets négligeables sur les GES

14 mai 2014

Selon un nouveau rapport de recherche de l'IRÉC sur le Programme de traitement des matières organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC), il appert que les investissements colossaux de 650 millions de dollars auront un effet négligeable sur la réduction des gaz à effet de serre, ce qui est pourtant l'objectif central du programme. « L'analyse de quatre projets pour lesquels les données étaient disponibles permet d'établir qu'aucun de ces projets ne s'approche de l'effet d'évitement combiné entraîné par le remplacement de l'enfouissement non performant et de la substitution de carburant fossile alors que trois des quatre projets apportent tout juste un peu plus de réduction que le scénario de référence. Ainsi, l'analyse de ces trois projets qui vont chercher 119 M\$ en subventions sur les 650 M\$ prévus montre qu'ils auront comme effet de réduire de 3/100 de 1 % les émissions québécoises totales », ont expliqué Charles Provost et Robert Laplante et Noël Fagoaga, auteurs de ce rapport de recherche de l'IRÉC.

De plus, le rapport constate que 77 % des émissions de GES proviennent de sites qui ne sont plus en activité et sur lesquels le PTMOBC n'aura aucun effet, car les projets qui lui sont soumis visent la valorisation de la matière organique à enfouir et non celle qui est déjà enfouie. « C'est tout de même extraordinaire de prévoir engager près d'un milliard de dollars d'investissements dans un programme qui, non seulement ne résout pas les problèmes actuels ou appréhendés, mais ne résout pas un problème majeur issu des pratiques antérieures et qui plombe toujours notre bilan carbone! », ont indiqué les chercheurs.

Les auteurs ont aussi noté que le Cadre normatif du PTMOBC n'établit pas de lien entre les moyens (les subventions accordées) et les fins (la lutte au GES). « Le montant de la subvention n'a tout simplement aucun lien avec l'effet d'évitement recherché, il est uniquement fonction du tonnage traité par l'un ou l'autre des deux types d'équipement admissible, soit la biométhanisation, soit le compostage. Or, dans les deux cas, le pourcentage d'évitement ou de réduction affiché par les projets reste très faible », ont-ils dit.

### Embrouillamini sur l'engagement

L'analyse des divers documents officiels montre enfin que l'élimination de l'enfouissement de la matière organique ne constitue pas une cible, mais un résultat souhaité à la suite de la mise en place d'un programme de soutien au financement des infrastructures à même les redevances d'enfouissement. « On tourne en rond : la Politique renvoie à un plan d'action qui renvoie à une stratégie qui nous ramène à "l'annonce" d'une intention de bannissement total qui elle-même ne se retrouve pas dans la Politique, mais que le Plan d'action 2011-2015 évoque sans donner de détails. Cet embrouillamini ne permet guère de considérer ce programme comme un engagement ferme à faire la lutte aux gaz à effet de serre et à valoriser la matière organique », se sont-ils interrogés.

### Du flou dans les calculs de l'eau dans le gaz

Cette nouvelle analyse du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage suit celle publiée à l'automne 2013 Du flou dans les calculs de l'eau dans le gaz. Charles Provost et Robert Laplante avaient démontré que la production de gaz qui peut découler des opérations de ce programme est négligeable. « Le potentiel véritable se situe vraisemblablement autour de 1 % de la consommation annuelle de gaz naturel du Québec, ou encore 0,16 % de la consommation énergétique totale du Québec, avaient-ils précisé. Une filière de biométhanisation municipale des matières organiques putrescibles aurait donc un effet marginal sur le bilan énergétique québécois. »

Qui plus est, ils avaient démontré que le prix qu'il est possible d'obtenir pour le gaz produit est et demeurera « très bas », en raison de la production importante de gaz de schiste aux États-Unis. « Impossible, donc, d'envisager de tirer des revenus intéressants de ce biométhane », avaient-ils conclu.

### Une révision majeure s'impose

Pour assurer le succès de la Politique de gestion des matières résiduelles, les chercheurs de l'IRÉC demandent une révision majeure du PTMOBC. « Au moment où les projets ne sont pas encore en démarrage, il faut s'imposer un réexamen, ont-ils résumé. Dans sa forme actuelle, le programme réduit la possibilité pour les municipalités et l'ensemble des acteurs concernés de faire des choix adaptés à leur situation et les expose à des risques financiers évitables. Il faut reprendre les choses dans le bon ordre et faire primer les finalités sur les moyens. Il est encore temps de le faire ».

Vous pouvez télécharger le rapport de recherche intitulé [Évaluation des effets du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage sur la réduction des GES](#) et aussi celui intitulé [Du flou dans les calculs de l'eau dans le gaz](#). Vous pouvez également télécharger [ici](#) le communiqué de presse.

## Autres nouvelles

10 novembre 2014

[Inégalités et fiscalité : nous faisons fausse route](#)

4 novembre 2014

[Hausse de 2.24 % de l'Indice Québec 30](#)

il plusieurs autres? En dépit de plusieurs demandes de notre part adressées aux responsables du PTMOBC, nous n'avons pu éclaircir les informations du ministère.

## Conclusion

Les quelques éléments d'analyse que nous avons pu conduire à partir d'une information partielle et disparate pointent suffisamment de sujets d'inquiétude pour justifier un examen public approfondi de l'évolution du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC). Dans l'état actuel des choses, pour autant qu'on puisse en juger, la voie de la biométhanisation apparaît comme hasardeuse. Le potentiel de revenus est extrêmement bas et ne justifie guère l'investissement requis. Dans un contexte où le prix du gaz est susceptible de rester bas pour une assez longue période et en situation de surplus d'électricité, la voie de la valorisation énergétique des matières organiques putrescibles n'apparaît guère porteuse. Pis encore, elle apparaît très risquée pour les municipalités qui souhaitent l'emprunter, le niveau de subvention requis est tellement élevé que les projets sont susceptibles de se transformer en véritables éléphants blancs. Il faut absolument une mise au point reposant sur la publication d'une information complète dont actuellement le Ministère du Développement durable est le seul dépositaire.

Le déficit d'information se double d'un déficit démocratique justifiant un temps d'arrêt pour que les contribuables puissent non seulement voir clair, mais encore et surtout, savoir combien il leur en coûtera et les solutions retenues sont les meilleures et les moins chères pour réduire les gaz à effet de serres

Déjà les interrogations sont assez radicales pour remettre en question la pertinence de choisir une voie qui, en plus d'être coûteuse, est susceptible de n'avoir que peu d'impact sur le développement économique local et même national dans la mesure où, pour l'essentiel, la technologie et l'expertise seraient importées. À cet égard, la voie du compostage<sup>51</sup> mérite un examen approfondi, qui pourrait justifier une révision en profondeur du PTMOBC. D'une part, cette solution s'impose par défaut à une majorité de municipalités et territoires qui ne produisent pas suffisamment de matière organique putrescible pour justifier même d'examiner une hypothèse de biométhanisation. D'autre part, c'est une filière où existe déjà une expertise locale (41 centres de compostage sont déjà en exploitation) et qui a un impact direct sur le développement local et la création d'emplois là où les centres sont implantés. Le choix de bannir l'élimination de la matière putrescible pourrait offrir une avenue de développement fort prometteuse pour beaucoup moins cher, comme on peut déjà l'estimer à partir de l'analyse des données actuellement disponibles.

Certes, la voie du compostage a parfois eu mauvaise presse<sup>52</sup>, en raison, notamment des craintes que soulèvent certaines nuisances qui lui sont associées (odeurs, localisation des sites, transport, etc.) et

---

<sup>51</sup> Alors que les résidus verts peuvent toujours être épandus sans traitement biologique et que les boues peuvent presque toujours l'être, il n'y a que les résidus alimentaires qui ont besoin d'un traitement biologique pour décomposer et les *hygiéniser* avant épandage.

<sup>52</sup> Le cas du centre prévu au Complexe Saint-Michel, à cet égard, peut brouiller l'analyse. Le déficit d'acceptabilité sociale par la population du quartier ne tenait pas au choix de la technologie qu'à refus de faire une place plus grande dans le tissu économique local à une industrie de ce secteur. Les engagements électoraux pris pour entériner le rejet du projet, s'ils se concrétisent, auront un impact majeur sur toute la stratégie de l'île. En effet, la relocalisation du site va obliger de revoir toute la logistique de transport entre les usines de biométhanisation et les centres de compostage. Des retards considérables sont à prévoir. Quant aux révisions de budget...

auxquels certains échecs ont apporté des fondements légitimes. Mais la mitigation de ces nuisances est chose possible, techniquement réalisable et à bien moindre coût que la biométhanisation. En outre, le niveau de complexité des projets de compostage étant beaucoup moins élevé, le choix de cette voie accroîtrait les chances de succès des projets et permettrait d'espérer que la Politique atteigne ses cibles. Enfin, dernier argument et non le moindre, la voie de la biométhanisation obligeant toujours à disposer du digestat comme matière résiduelle qu'il est possible d'épandre directement ou de composter, le détour par l'usine de production de gaz ne peut guère se justifier. Les revenus ne sont tout simplement pas suffisants pour absorber les coûts.

Une prochaine note abordera les diverses facettes de la réflexion à poursuivre sur la place et le caractère structurant du compostage, une voie de valorisation qui, elle, devra démontrer son mérite par rapport au simple épandage sans traitement biologique.